

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Compte-rendu de la séance du 20 octobre 2009 à Maisonnisses
affiché en exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : MM. PACAUD – JUILLET – LEFEVRE – LUINAUD – LAURENT – CORSET – FILEYSSANT – DESSEAUVE – BELOTTI – DURANTON – AUBERT – GIRALDIN – DAGOIS – DENIS D. – MEAUME – TAGAND – CRESPIEN – GUIMBRETIERE – MARTIN – BONNET – FURET – BRIGNOLI – ORTEGA – GUILLON – DUMEYNIÉ – BUSSIERE – SUCHET – JUILLE – RICHARD – LACHENY – PAROUTY – FOURNERON – COLLET – GRENOUILLET – JALLOT – FAYADAS – SANGRELET – SOUTON – LESCURE – LARPIN – BARBE – AUDOT – DESAGNAT – LABAR – MARGUERITAT – GAUTHIER – ROUSSANGE – LECREURER – LEPETIT – CHABREYRON – LEBIGOT.

Excusés : MM SERVAZEIX – DESLOGES – SIMONET – VERGNAUD – DELPRATO – AMEAUME – BOUCHY POMMIER – JOUANNY – JONCA – TANTY – TRUNDE – FOUCHET – FOURNEL – SERVIAT – VELLEINE – LABBE – LAGROLLET – GAILLARD – AUFAURE – DENIS – TRUBINO – ZANDVIELT-LAPORTE.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2009

M. Bussière note une coquille dans le compte-rendu du précédent Conseil Communautaire : à la page 13, au 5^{ème} paragraphe, il manque une partie de phrase. Il fallait comprendre :

Le Thaurion est un cours d'eau classé à migrateur (Truite fario et ombre). Les ouvrages doivent donc selon la loi être soit arasés (à la charge du propriétaire), soit aménagés, pour permettre la continuité écologique.

M. Bussière précise également qu'il n'a pas voté en défaveur de la motion concernant le changement de statut du service public postal, mais qu'il s'était abstenu, jugeant que cette question ne relevait pas de la compétence de la Ciate.

Suite à ces précisions, le compte rendu du précédent Conseil Communautaire est adopté à l'unanimité.

PRESENTATION DU GROUPEMENT D'EMPLOYEURS POUR L'INSERTION ET LA QUALIFICATION

M. Champailier, qui anime ce groupement d'employeur spécialisé dans le domaine agricole, présente l'activité de sa structure (voir copie du dépliant de présentation, ci-joint). Il s'agit d'un groupement d'employeur pour l'insertion dans le domaine agricole. Cette structure, qui vient d'être créée en Creuse, existe déjà dans les autres départements du Limousin ce qui permet de couvrir maintenant l'ensemble de la Région.

Ce type de structure permet la mutualisation de postes sur plusieurs exploitations lorsqu'une exploitation ne peut pas salarier un temps plein. De plus, le groupement gère l'ensemble des procédures administratives (embauche, fiches de payes..) et accompagne le salarié dans son insertion professionnelle. Parallèlement, le salarié suit une formation.

Plusieurs questions sont posées à M. Champailier, concernant les possibles doublons entre l'activité de sa structure et celles des structures ou dispositifs déjà existants, notamment le service de remplacement, le CFA, le CFPPA. M. Champailier explique que le service de remplacement et le CFA ne concernent pas les mêmes publics, puisque le GEICQ s'adresse exclusivement au public en insertion. En ce qui concerne le

CFPPA, le GEICQ n'est pas en concurrence avec cette structure, mais plutôt en partenariat puisque souvent les formations dont bénéficient les salariés sont dispensées dans le cadre du CFPPA.

POINT D'INFORMATION SUR LA REFLEXION SUR LA MODIFICATION DES STATUTS

Suite au travail réalisé l'hiver dernier en prévision de la modification des statuts, et au Conseil Communautaire de février validant les orientations, le travail est en cours pour faire aboutir les propositions ayant émergé.

Ce travail prend différentes formes, dans la mesure où les propositions sont de différentes natures et nécessitent divers types de réponses. Certaines propositions ayant émergées ne nécessitent finalement pas de modifications de statuts et peuvent être mises en place immédiatement : (ex : réalisation d'un guide d'accueil). Ces propositions sont intégrées directement au programme d'action de la Ciate et/ou de ses instances partenariales (PLA, Pays). D'autres propositions nécessitent un gros travail de réflexion préalable à une éventuelle modification de statuts (ex : petite enfance, développement économique). L'état d'avancement des différentes actions est présenté au conseil communautaire sous forme d'un tableau récapitulatif (ci-joint).

Quelques remarques concernant cette présentation :

Plusieurs conseillers communautaires regrettent que la Ciate ne puisse pas intervenir concernant le haut débit. En effet, malgré le travail réalisé par le syndicat mixte Dorsal, des points noirs subsistent, qui ne peuvent pas accéder au haut débit. Selon Jean-Yves Grenouillet, le choix de la technologie wiimax a été une erreur de la part du syndicat dorsal, et qui ne permettra jamais de résorber les points noirs.

La mise en place du site internet de l'Office de Tourisme depuis l'été dernier est véritablement très positive. De nombreux contacts ont déjà été générés pas ce biais.

Concernant la réalisation d'une grande boucle de randonnée sur l'ensemble de la Ciate, Mme Larpin insiste sur le souhait de la voir passer par Saint-Sulpice-les-Champs, ce qui n'est pas prévu dans le projet actuel.

EVENEMENTIELS A CARACTERE EXCEPTIONNEL : TOUR DE LA CIATE, JOURNEE DE L'EAU

La 1ère édition du tour cycliste de la Ciate s'est déroulé en mai dernier. Elle a réuni 67 participants dont 8 équipes creusoises et 6 équipes extérieures au département. La récompense pour les coureurs non creusoises était un séjour en gîte sur le territoire. Le budget était de 7475 euros avec une subvention exceptionnelle de 2500 euros de la Ciate. L'AS Fransèches, en partenariat avec le Roue Libre Sardentaise, souhaite rééditer cet événement avec un l'objectif d'augmenter la participation de 35 à 50%, et d'améliorer la communication auprès du grand public. L'association sollicite donc l'octroi d'une subvention équivalente à celle de 2009 pour l'an prochain. Avec la reconduction de cet événement sur 2 ans, l'AS Fransèches souhaite ensuite obtenir un label de la Fédération qui lui permettra d'obtenir d'autres financements les années suivantes.

M. Meaume indique qu'il serait intéressant d'avoir un bilan plus global de cet événement, et notamment de savoir quels sont les aides octroyées par les communes (lots, coupes...) De manière générale, l'événement a été apprécié par les différents maires. Concernant la communication, il est précisé qu'elle sera intensifiée cette année, puisque l'association souhaite faire un document grand d'information grand public (en sollicitant le soutien des artisans et commerçants).

Le Conseil Communautaire se prononce en faveur de l'octroi d'une aide de 2500 euros à l'AS Fransèches pour l'organisation du tour de la Ciate à l'unanimité.

L'office de tourisme se propose d'organiser une journée de l'eau en 2010 (coïncidant avec la journée mondiale). Cette journée se déroulerait au lycée agricole, avec une série de conférences sur différentes problématiques touchant à l'eau potable et aux cours d'eau, ainsi qu'un « salon » des professionnels de l'eau (stands divers). Le budget prévisionnel est d'environ 5000 euros. Les co-financements potentiels n'étant pas encore fixés, le montant sollicité auprès de la Ciate n'est pas encore connu.

Cet événement pourrait s'inscrire dans le plan d'action 2010 de l'office de tourisme. Cependant, afin de réserver les lieux, de prévenir les intervenants, il est nécessaire d'apporter dès maintenant une réponse à l'Office de Tourisme sur le financement de cet événement. Il est donc proposé de prendre une délibération de principe.

Certains conseillers remarquent que l'idée de cet événementiel est intéressante, mais qu'il est gênant voire choquant de faire la « promotion » par le biais du salon, de structures tels que Véolia ou la SAUR. Patrick Aubert précise que ces structures seront sollicitées pour financer l'événement, ce qui explique leur présence.

M. Lecreurer propose d'intégrer à cette journée une conférence à l'attention des élus sur les modes de gestion de l'eau (régie directe, concession...)

Suite à ces remarques, le Conseil Communautaire se prononce favorablement à l'organisation de la journée de l'eau par l'Office de Tourisme à l'unanimité.

BILAN DU FORUM DES ASSOCIATIONS

Le forum des associations a eu lieu fin septembre. Une réunion de bilan s'est tenue le 19 octobre. Si le salon a été un succès au regard de la participation des associations et des animations qu'elles ont proposé, il a en revanche été décevant sur le plan de la fréquentation. Les causes qui ont été identifiées sont le manque de communication autour de l'événement (communication trop tardive et peut-être mal ciblée), et le fait de tenir le salon un samedi (un dimanche serait plus adapté).

Par ailleurs, les associations ont fait ressortir le besoin de formation, notamment en ce qui concerne les problématiques liées au renouvellement des bénévoles et plus particulièrement des présidents. Ce genre de formation serait cependant à organiser en dehors du salon plutôt qu'en même temps.

VALIDATION DE LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU POLE LOCAL D'ACCUEIL AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BOURGANEUF ROYERE

Conformément aux articles L 5111-1 et L 5221-1 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 du Code Général des Collectivités Territoriales, les deux intercommunalités conventionnent pour préciser les relations et le mode de fonctionnement, entre la CIATE et la communauté de communes de Bourganeuf – Royère de Vassivière, qui partagent la mise en œuvre opérationnelle du Pôle Local d'Accueil, pour les années 2009 et 2010. Cette convention détermine notamment la clé de répartition des frais engagés pour les années 2009 et 2010. Il est proposé au Conseil Communautaire de :

- Approuver le portage du Pôle Local d'Accueil par la communauté de communes de Bourganeuf – Royère de Vassivière au titre des deux intercommunalités (communauté de communes de Bourganeuf – Royère de Vassivière et CIATE)
- Autoriser le Président à signer la convention spécifique avec la communauté de communes de Bourganeuf – Royère de Vassivière

Le Conseil Communautaire valide ces propositions à l'unanimité.

CONTRATS SAISONNIERS POUR LES VACANCES AU CENTRE DE LOISIRS

Pour assurer l'animation dans les deux centres de loisirs durant les vacances de toussaint, il est proposé au Conseil Communautaire le recrutement de 4 agents non titulaires pour pourvoir des emplois saisonniers d'adjoint d'animation au Centre de loisirs sous contrat à durée déterminée.

Les agents seront rémunérés sur la base de l'indice brut 297 majoré 290 (1er échelon de l'échelle 3 de rémunération) avec une durée de service à temps complet de 35 heures, du 26 octobre au 7 novembre.

Le Conseil Communautaire se prononce en faveur de ces recrutements de saisonniers et autorise le Président à signer les contrats à l'unanimité.

RECRUTEMENT D'UNE PERSONNE POUR ASSURER LE MENAGE ET LA GESTION DES REPAS AU CENTRE DE LOISIRS

Dans le cadre du nouveau centre de loisirs au Mas à Ahun, les exigences en matière de gestion des repas sont plus importantes qu'à Busseau sur Creuse dont le fonctionnement était dérogatoire et temporaire. Afin de satisfaire aux exigences sanitaires, il apparaît nécessaire de recruter une personne afin d'assurer la réception et le réchauffage des plats (qui arrivent en liaison froide du CAT), le service, le nettoyage de la salle et de la cuisine. Ceci représente un peu plus de 9 heures par semaine si l'on lisse l'activité sur l'année.

Afin de proposer un contrat plus intéressant et de maîtriser les coûts, il est proposé de mutualiser ces tâches avec le ménage du centre de loisirs et de la Ciate. Le ménage est actuellement assuré par l'association Ahun ménage. Le coût annuel est estimé à environ 11 200 euros.

Dans le cas où un contrat serait signé uniquement pour la partie cuisine, le coût serait de 6500 euros. Le coût de ces deux éléments est donc de 17 700 euros.

Si au contraire un contrat est signé sur la gestion de la cuisine et l'ensemble du ménage, ce qui représente un contrat de 23 heures semaines, le coût prévisionnel serait d'environ 16 000 euros. Dans ce cas, il serait possible de recruter la personne en contrat aidé dans un premier temps (2 ans maximum), ce qui porterait le coût pour ces deux premières années à un peu moins de 2400 euros annuel.

Il est proposé de recruter une personne en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi pour réaliser assurer la gestion de la cuisine et le ménage :

- Pour une période de 6 mois renouvelable jusqu'à un maximum de 2 ans
- Sur 23 heures hebdomadaires.

Le Conseil Communautaire se prononce en faveur de ce recrutement à l'unanimité et autorise le Président à signer le contrat.

DEMANDES DE SUBVENTION POUR L'ANIMATION DU PRIG

Afin de financer l'animation du PRIG sur sa dernière année de fonctionnement (du 1^{er} juin 2009 au 31 mai 2010), il est proposé de demander le concours financiers de l'ANAH, du Conseil Général, et du Conseil Régional. Le plan de financement est le suivant :

DEPENSE	RECETTE
---------	---------

Salaires du poste chargée de mission habitat compris charges sociales (4 j/semaine)	25 200,00 €	CIATE	13 217,92 €
Charges de fonctionnement liées au poste (considérant que la mission Habitat représente 20% des frais pour 5 agents) :		Délégation de l'A.N.A.H (35% de la rémunération du poste de chargé de mission)	8 820,00 €
* Locaux :	2 000,00 €	Conseil Général de la Creuse (15%)	6 000,00 €
· eau (350* 20%)	70,00 €		
· électricité (500*20%)	100,00 €		
· énergie, chauffage (2500*20%)	500,00 €	Conseil Régional du Limousin (30%)	12 000,00 €
· impôts locaux, taxes foncières (650*20%)	130,00 €		
· assurance (3000*20%)	600,00 €		
· ménage (3000*20%)	600,00 €		
* Fournitures / matériel	4 400,00 €		
· fournitures de bureau (5000*20%)	1 000,00 €		
· location photocopieur / machine à affranchir (7000*20%)	1 400,00 €		
· documentation générale	500,00 €		
· imprimés affiches publication	1 500,00 €		
*Autres frais	8 437,92 €		
· frais de formation	500,00 €		
· frais d'affranchissement (6000*20%)	1 200,00 €		
· frais de Télécom (4000*20%)	800,00 €		
· concours divers (CAUE...)	600,00 €		
· secrétariat (26674,68*20%*4/5)	4 267,92 €		
· abonnement Internet (350*20%)	70,00 €		
· frais de déplacement	1 000,00 €		
TOTAL	40 037,92 €		40 037,92 €

Le Conseil Communautaire se prononce en faveur de ce plan de financement à l'unanimité et autorise le Président à solliciter les subventions y afférentes.

AMENAGEMENT DU CENTRE DE LA PIERRE A MASGOT

Pour rappel, le projet d'aménagement du Centre de la Pierre vise à implanter les bureaux de l'association ainsi que l'accueil touristique en rez-de-chaussée et en pignon du bâtiment d'une part, et de créer un véritable restaurant d'autre part.

Comme indiqué lors du précédent Conseil Communautaire, il est proposé d'apporter deux modifications au projet initial :

- création d'une réserve sous forme d'appentis attenant au restaurant (environ 16 m²) ;
- création d'un appentis vitré en pignon, afin d'agrandir et de mieux matérialiser l'accueil, la proposition initiale ne semblant pas satisfaisante à l'Architecte des Bâtiments de France eu égard à ces deux préoccupations (environ 16 m²)

Suivant l'estimatif de l'architecte, le coût prévisionnel occasionné par ces modifications est le suivant :

20000 euros pour la réserve ;

30000 pour la partie accueil.

Concernant la partie accueil, afin de financer cette augmentation, il est proposé de réaffecter des crédits restants sur l'action « investissements liés à l'offre » du projet de valorisation du site (action 38.1 du Contrat de Pays).

Les reliquats sont les suivants :

9352,5 euros pour l'Etat ;

4106,25 euros pour la Région ;

5515 euros pour le Département.

Si les partenaires financiers acceptent cette réaffectation, le nouveau plan de financement serait le suivant :

	Dépenses	Dépenses par partie		Recettes par partie	
		Centre de la Pierre			
Travaux	233500	Travaux	127000	DGE	37500
Honoraires architecte	20000	Honoraires, actualisation, frais divers	19768	Conseil Régional (action 38.3 contrat de pays)	18750
Extensions	50000			Conseil Général (action 38.3 du contrat de pays)	25000
Actualisation, frais divers	16345			FEADER	36164
		Extension accueil	30000	Reliquat action 38.1 Etat	9352
				Reliquat action 38.1 Conseil Régional	4106
				Reliquat action 38.1 Conseil Général	5515
Total HT	319845	Total HT	176768	FCTVA	32731
TVA	62690	TVA	34647	Autofinancement	42296
Total TTC	382535	Total TTC	211414	Total	211414
		Restaurant			
				FISAC	36923
		Travaux	106500	CG	28615
		Extension réserve	20000		
		Honoraires, actualisation, frais divers	16577		
		Total HT	143077	Récupération TVA	28043
		TVA	28043	Autofinancement	77539
		Total TTC	171120	Total	171120
			382535	Autofinancement global	119834

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité les modifications au projet d'aménagement du Centre de la Pierre de Masgot. Il valide le nouveau plan de financement et autorise le

financement à solliciter le transfert des reliquats de subventions initialement prévues sur l'action 38.1.

STAGE « DIAGNOSTIC PETITE ENFANCE »

Pour approfondir la réflexion sur la petite enfance, une stagiaire (éducatrice de jeunes enfants) réalise un diagnostic (enquête auprès des parents et des assistantes maternelles). Son travail apportant une réelle plus-value, il est proposé de l'indemniser à hauteur de 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit environ 30% du SMIC.

Le Conseil Communautaire valide cette proposition à l'unanimité.

A Ahun, le 26 octobre 2009



**Le Président,
Jacky GUILLON**